

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DE LYON

Autorisée par Arrêté préfectoral du 28 novembre 1885

CONCOURS DE POÉSIE

La *Société Artistique et Littéraire de Lyon* ouvre un concours de poésie auquel seront admis tous les littérateurs français.

Ce concours est ouvert à dater du 10 décembre 1885, et sera clos le 10 janvier 1886.

Le sujet imposé, de 100 vers au plus, est une ODE à MOLIÈRE.

Il sera décerné trois prix :

La pièce portant le n° 1 sera imprimée aux frais de la Société, et formera une élégante plaquette tirée à 500 exemplaires, dont 300 seront remis à l'auteur, et 200 resteront la propriété de la Société.

Une mention honorable sera accordée aux pièces portant les nos 2 et 3.

Les trois pièces couronnées seront lues en séance solennelle de la *Société Artistique et Littéraire de Lyon*.

CONDITIONS DU CONCOURS

1° Envoyer, avant le 10 janvier 1886, les manuscrits très lisiblement écrits à M. le Président de la *Société Artistique et Littéraire de Lyon*, au siège de la Société, rue Bugeaud, 7.

2° Joindre aux manuscrits un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et portant à l'extérieur une devise reproduite en tête du manuscrit.

Les lettres et manuscrits non affranchis seront refusés.

Un avis ultérieur publié dans les journaux de Lyon et des départements fera connaître le résultat du Concours.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

N. B. Le programme du Concours sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. le Secrétaire général de la Société, place de la République, 53.

AVIS IMPORTANT

La *Société Artistique et Littéraire de Lyon* organisera très prochainement un CONCOURS D'ŒUVRES MUSICALES.

Lyon. — Mougin-Rusand, typ.